

**DELIBERATION (2025-20)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Autorisation de signer une convention avec TE63 pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public Impasse de chardon

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation : 28 mai 2025

Présents : MM. Mme : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentée : Mme : Gisèle TESTARD (pouvoir à Marie-Aimée GUILMAN)

Absents excusés : MM. : Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Thierry CHALENDARD.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, Impasse de chardon dans le cadre de la réfection de cette chaussée.

Ces travaux seront réalisés par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme qui a inscrit ces travaux au programme de l'année 2026.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 7 800 € HT.

La participation de la commune s'élève à 4680,72 € HT, soit 60% du montant HT auxquels s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe.

TE63 assume la part restante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour l'Impasse de chardon.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 3 juin 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 3 juin 2025,

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Thierry CHALENDARD.